

Nouvelles pratiques sociales



L'évolution des positions de la Fédération des affaires sociales par rapport aux nouvelles formes d'organisation du travail de 1970 à 1994

Christian Jetté et Jacques Boucher

Volume 10, numéro 2, automne 1997

L'organisation du travail dans le réseau de la santé et des services sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301404ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301404ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jetté, C. & Boucher, J. (1997). L'évolution des positions de la Fédération des affaires sociales par rapport aux nouvelles formes d'organisation du travail de 1970 à 1994. *Nouvelles pratiques sociales*, 10(2), 69–81.
<https://doi.org/10.7202/301404ar>

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université du Québec, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

❖ L'évolution
des positions de la
Fédération des affaires
sociales par rapport
aux nouvelles formes
d'organisation du
travail de 1970 à 1994

*Christian JETTÉ
Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales
Université du Québec à Montréal*

*Jacques BOUCHER
Département de travail social
Université du Québec à Hull*

Le secteur de la santé et des services sociaux a été le théâtre de nombreux conflits opposant patrons et syndicats au cours des 30 dernières années. Ces désaccords s'inscrivent historiquement dans le cadre plus général d'une crise du travail qui prend racine dans la résistance des travailleurs aux prescriptions d'inspiration tayloriste appliquées aux modes de production des services de santé et des services sociaux au Québec (Bélanger et Lévesque, 1990).

Cette crise reliée aux modes d'organisation du travail a pour cadre l'arrangement fordiste dans les rapports de travail et le providentialisme sur le plan de la consommation des services. Le compromis fordiste avait pour avantage de protéger les emplois et de favoriser l'intégration économique des travailleurs en leur permettant de participer à la société de consommation. En revanche, il les excluait des mécanismes décisionnels concernant l'organisation du travail et la finalité de la production. Le providentialisme, quant à lui, avait pour caractéristique de donner un accès universel et gratuit aux services de santé et d'éducation à la population alors que les usagers avaient bien peu à dire sur la gestion et l'organisation de ces mêmes services.

Cette crise a d'abord frappé les travailleurs du secteur privé au cours des années 1970. Dans le secteur public, c'est au début des années 1980 que cette crise prendra de l'ampleur et qu'on commencera à chercher des moyens de la résoudre. Ce retard tient, d'une part, à la rigidité de l'employeur concernant l'exclusivité des droits de gérance (Bélanger, 1991) et, d'autre part, aux stratégies mises de l'avant par plusieurs syndicats du secteur public qui ont centré leurs actions sur les revendications économiques et sur la lutte politique radicale en dehors des lieux de travail (Boucher et Jetté, 1996a, 1996b). Ce choix stratégique aura certes été progressiste sur le plan social au cours des années 1970, mais il a laissé du même coup aux administrateurs l'entière responsabilité de la gestion des services et de l'organisation du travail.

La Fédération des affaires sociales (FAS¹) est un bel exemple d'une organisation syndicale qui a inscrit ses revendications dans la mouvance du compromis fordiste. Elle a amplement profité, au début des années 1970, de la mise en place d'un dispositif providentialiste dans le secteur de la santé et des services sociaux en devenant la principale composante de la CSN au regard du membership et de l'influence politique (Jetté, 1996).

Nous allons donc, dans cet article, broser un tableau des transformations des positions de la Fédération des affaires sociales par rapport à la crise du travail – crise du travail qui est en même temps crise des modes de production d'inspiration tayloriste – et à l'émergence de nouvelles formes organisationnelles dans le procès de travail dans le secteur de la santé et des services sociaux de 1970 à 1994².

-
1. Avec ses quelque 700 syndicats locaux répartis à travers le Québec, qui regroupent près de 100 000 travailleurs issus du secteur de la santé et des services sociaux, principalement du réseau public (FAS, 1992 : 1), la FAS constitue la plus importante des neuf fédérations de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).
 2. Cet article s'appuie en partie sur le mémoire de maîtrise de Christian Jetté portant sur les transformations des positions de la FAS par rapport aux nouvelles formes d'organisation du travail

LES ANNÉES 1970 : LE SYNDICALISME DE COMBAT

Durant les années 1970, la FAS a suivi de près les grandes orientations prises par la CSN (Jetté, 1996). Elle endosse le projet politique de société socialiste même si cette position recueille finalement un appui plus symbolique que réel de la majorité des membres, compte tenu des préoccupations quotidiennes beaucoup plus terre à terre auxquelles doivent répondre, en priorité, les syndicats locaux (Grant, 1990 : 320-321). Suivant les orientations du « syndicalisme de combat » (Piotte, 1977), on investit néanmoins le terrain politique, mais on délaisse assez vite les revendications touchant l'organisation et la gestion des établissements de santé et de services sociaux, stratégie pourtant formulée en 1972 au moment de l'application de la Réforme Castonguay-Nepveu (Jetté, 1996).

Face au pouvoir exclusif de l'employeur en matière de droits de gérance, la FAS va prêcher en faveur d'un engagement plus grand des syndiqués dans l'action politique. Outre par les grands rassemblements intersyndicaux du secteur public, cet engagement va principalement se faire par l'entremise des conseils centraux (Boucher et Jetté, 1996a ; 1996b). Ce type de stratégie a pour principale caractéristique de se déployer à l'extérieur des lieux de travail et vise à agir sur les structures macro-économiques par le regroupement, dans une instance régionale, de syndicats en provenance du secteur privé et public (Boucher et Jetté, 1996b). Or, on sait maintenant que les organisations politiques de gauche, qui foisonnaient au Québec durant cette période, ont exercé une influence non négligeable sur certains militants et syndicats du secteur public (Boucher et Jetté, 1994 : 8-9). Ainsi, par leur position et leur discours radical, ces organisations ont contribué à antagoniser davantage les rapports de travail entre l'État et ses travailleurs dans le secteur de la santé et des services sociaux et perpétué un militantisme syndical qui accorde peu d'ouverture à la négociation de nouveaux compromis, y compris sur la question de l'organisation du travail³.

(JETTÉ, 1996), mais aussi sur un certain nombre d'entrevues réalisées dans le cadre d'un projet de recherche intitulé : « 30 ans de développement des pratiques en travail social au Québec (1960-1990) ». Ce projet fut réalisé grâce à l'attribution de ressources financières en provenance du Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC) et du Fonds de développement académique du réseau de l'Université du Québec (FODAR).

3. Dans un document portant sur ce type de militantisme au Québec, Jean-Marc Piotte démontre bien les liens qui unissent le militant syndical et le militant politique : « il [le syndicalisme de combat] sait bien que la lutte syndicale, seule, ne peut pas renverser la bourgeoisie. » Il travaillera donc à ce que « [...] les travailleurs prennent conscience de l'exploitation et œuvrera, par ses actions et son travail éducatif, à la naissance d'un parti ouvrier qui lui, cherchera à abattre le capitalisme » (PIOTTE, 1977 : 36).

Le deuxième volet de cette stratégie visait à investir les conseils d'administration des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux et ainsi tenter d'intervenir sur les lieux mêmes du procès de travail (Gagnon, 1991). Or, les événements démontrent que progressivement, au cours de cette période, la FAS en est venue à laisser tomber cette implication institutionnelle pour ne retenir que celle de l'action politique dans un contexte de relations de travail marqué par l'affrontement avec l'employeur (Jetté, 1996). Malgré un vote majoritaire des délégués sur cette question au Congrès, en 1977, ce débat fait apparaître des tensions importantes entre certaines fractions de militants au sein de la Fédération.

Par ailleurs, les positions radicales adoptées par les centrales syndicales québécoises au cours des années 1970 (CSN, CEQ et FTQ), notamment lors du premier Front commun en 1972, ainsi que l'arrivée massive de travailleurs du secteur public, auront pour effet de provoquer des dissensions importantes au sein de la CSN qui perdra près de 100 000 membres de 1972 à 1974 (Boucher, 1992 ; Grant, 1990 ; Favreau et L'Heureux, 1984). Ébranlée par cette crise, même si le mouvement de désaffiliation affecte peu ses effectifs, la FAS se réfugie pendant quelques années (1973-1975) dans un syndicalisme porté presque exclusivement sur la défense de ses membres, délaissant ainsi peu à peu son rôle d'acteur de changement social (Jetté, 1996). Au congrès de 1974, l'exécutif de la FAS invite ainsi ses membres à mettre de côté les revendications liées à l'amélioration des conditions de vie de la population pour se concentrer sur le relèvement des salaires des plus bas salariés de la FAS :

Que l'on prenne le cas des vieillards, des assistés sociaux, le problème des enfants retardés et combien d'autres. De par notre engagement, nous sommes en mesure, chaque jour, d'être au fait de ces situations. Notre réflexe en est un de rage et de révolte. Ces causes sont bonnes mais sommes-nous en mesure de porter seuls ce fardeau ? Avons-nous les mesures nécessaires pour défendre et mener à bien de telles causes ? Aussi, prioritairement, tenant compte de nos ressources et de notre mandat, ne devrions-nous pas nous acharner à régler d'abord le sort et les conditions de vie de milliers de travailleurs de la FAS qui ne gagnent même pas 85 \$ par semaine, déductions faites (FAS, 1974 : 17).

Pendant le reste de la décennie, la FAS adoptera des stratégies plus radicales (Jetté, 1996). Or, à cause de ce radicalisme, les positions de la FAS tout comme de la CSN (Boucher, 1994 ; Boucher et Favreau, 1994) ne sont pas exemptes de contradictions. Car, si au plan du discours, on affirme vouloir contraindre la partie patronale à céder du terrain sur la question du droit de gérance, dans la pratique, le style même de militantisme pratiqué par la FAS rend impossible l'atteinte de cet objectif. Pourtant, ces pratiques vont se cristalliser au cours des années 1980 et devenir une caractéristique prégnante de l'action syndicale de la FAS (Jetté, 1996).

LES ANNÉES 1980 : LA DÉFENSE DES ACQUIS

Les années 1980 ont représenté des années difficiles pour la FAS à plusieurs points de vue. Les actions menées par le gouvernement pour réduire son déficit et rationaliser les services étaient en totale contradiction avec le modèle de développement fordiste défendu par la FAS qui voyait, dans la consommation croissante des services publics, le seul moyen d'assurer le bien-être et la santé de la population (Boucher et Jetté, 1996b). Les décrets imposés aux syndicats par le gouvernement vont ébranler les syndicats qui voudront, par la suite, rétablir leur crédibilité auprès de l'opinion publique afin d'instaurer un nouveau rapport de force et de regagner le droit à une convention négociée (Dionne, 1991 ; Rouillard, 1989).

Face à la crise du travail, la FAS a du mal à se défaire de sa vision structuraliste des rapports sociaux qui apparaissent figés dans une relation uniquement de domination où les acteurs sont dépossédés de leur potentiel d'action. Elle perçoit l'État comme une entité homogène qui s'est alliée au patronat pour exploiter les classes populaires. D'ailleurs, malgré tous ses efforts, la FAS n'arrivera pas à regrouper de nouveau les travailleurs des secteurs public et privé dans une action commune, mobilisation qui avait représenté un élément central de la stratégie syndicale dans la première moitié des années 1970. Elle imputera cet échec aux manipulations gouvernementales, tout comme l'écart qui s'est creusé au cours des années 1980 entre les orientations syndicales du secteur privé et celles du secteur public (Jetté, 1996). Pourtant, des considérations objectives permettaient déjà de constater à l'époque les causes profondes de la crise qui frappait le monde du travail et le système sociosanitaire québécois : baisse des gains de productivité, épuisement des modes de production traditionnels, montée des nouveaux mouvements sociaux, etc.

En ce qui concerne l'organisation du travail, la FAS et la CSN ont adopté des positions divergentes au cours de cette période. Alors qu'à la CSN, sous l'impulsion du secteur privé, on prenait les devants sur cette question (Boucher, 1994), à la FAS, échaudés par des expériences plus ou moins concluantes, on craignait de voir la CSN, tout comme l'ensemble du mouvement syndical d'ailleurs, se faire récupérer par le patronat (Loumède, 1994 : 20). Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la FAS ait refusé de s'engager dans des expériences de cet ordre et qu'elle ait été en désaccord avec la CSN sur cette question. Pourtant, les événements l'ont amenée graduellement à nuancer sa position, ou du moins à amorcer une réflexion sur l'organisation du travail, d'autant plus que des demandes en ce sens arrivaient en provenance des syndicats locaux (Jetté, 1994). Finalement, il semble que la FAS n'a pas eu d'autres choix que de s'interroger à ce sujet, même si elle

ne s'est jamais positionnée formellement en faveur d'une révision des pratiques en milieu de travail (Jetté, 1996).

En outre, il semble que ce ne soit pas uniquement sur la question de l'organisation du travail que les militants de la CSN et de la FAS n'aient pas été au même diapason. Les approches adoptées au regard des négociations dans le secteur public ont également été un sujet important de discordance entre les deux organisations alors que chacune des organisations cherchait à se repositionner et à trouver des solutions à la crise du travail et du syndicalisme (Loumède, 1994).

Mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est la poursuite par la FAS, tout au long des années 1980, d'une stratégie d'affrontement basée sur un syndicalisme défensif et qui s'est employé à protéger les acquis du compromis fordiste. Cette attitude avait également pour effet de remettre à l'employeur l'entière responsabilité de trouver des solutions à la crise du travail. Et même s'il y a eu des appels au changement pour dépasser la simple protection des droits acquis, il semble qu'au bout du compte, la très grande majorité des syndiqués s'en soient tenus à des revendications traditionnelles portant sur les salaires et la sécurité d'emploi (Jetté, 1996).

Avancées et reculs caractérisent ainsi les positions de la FAS au cours de cette période. Si, à certains moments, on semble vouloir remettre en question certaines orientations syndicales, à d'autres, on préfère s'en remettre aux règles de la doctrine marxiste et revenir aux pratiques du « syndicalisme de combat » (Jetté, 1996). Si ces contradictions et ces volte-face sont l'indice de tiraillements et d'hésitations de la part de la Fédération, elles sont néanmoins précurseurs des changements qui se profilent à l'horizon des années 1990.

LES ANNÉES 1990 : RUPTURES ET CONTINUITÉS

Amorcée au cours des années 1980, la crise que vit le mouvement syndical dans le secteur de la santé et des services sociaux prend de l'ampleur au début des années 1990. Le congrès de 1990 marque ainsi un changement de discours de la part de la Fédération qui va chercher des solutions de rechange et même remettre en question certains principes du syndicalisme propre à la période fordiste comme la négociation centralisée. Or, ce vent de changement est loin de souffler sur l'ensemble de l'organisation. Certains sont inquiets, au sein de la FAS, de la récupération qui pourrait être faite par l'employeur de la décentralisation des négociations, mais aussi de la régionalisation des services telle qu'elle est proposée par le gouvernement. Au congrès de 1991, un nouvel exécutif est élu qui fait marche arrière pour revenir

aux positions défendues depuis des années par la Fédération, c'est-à-dire un régime de négociations centralisées, la prise en charge de tous les besoins de santé et de bien-être de la population par le secteur public, etc. (Jetté, 1996).

Or, la lourdeur et la complexité de ce régime de négociation font en sorte que, non seulement il ne permet plus de réaliser des gains substantiels pour les syndiqués, mais au surplus, il monopolise la majeure partie des ressources de la Fédération. Ainsi, le maintien de ce régime a eu pour effet de subordonner les autres dimensions de l'action syndicale au processus de négociation. Concrètement, cela a signifié le renvoi aux calendes grecques de la mise en application de la politique de la santé et des services sociaux (PSSS) telle qu'elle avait été adoptée par la CSN et la FAS en 1987.

Cependant, la conjoncture va forcer la FAS à s'adapter et on relève les premiers signes d'un certain assouplissement, notamment au chapitre des relations de travail. On fait des efforts également en vue de syndiquer les travailleurs qui œuvrent dans le secteur privé (Jetté, 1996). Ainsi, l'émergence de nouvelles dynamiques tant au sein du rapport salarial que du rapport de consommation tend à imposer une révision des pratiques syndicales et l'instauration de nouveaux rapports de travail qui, sans être complètement dénués d'antagonisme, permettent tout de même l'établissement d'un certain degré de concertation indispensable à l'amorce d'un processus de réorganisation du travail.

Malgré un changement notable du discours de la FAS concernant les mécanismes de négociations et l'organisation du travail lors du congrès de 1990, les transformations des positions de la FAS au début des années 1990 (congrès de 1990 et de 1991) ont cependant été insuffisantes pour enclencher un processus de révision des modes d'organisation du travail. Plusieurs militants de la FAS associaient encore la concertation avec un recul des idéaux propres au mouvement syndical. Rupture et continuité caractérisent donc les positions de la FAS au cours de cette courte période (Jetté, 1996). Néanmoins, les positions du syndicat progressent lentement pour finalement en arriver, au congrès de 1992, à l'annonce de propositions concrètes sur l'organisation du travail.

Ce congrès constitue d'ailleurs un événement important en ce qui a trait à la question de l'organisation du travail dans le secteur de la santé et des services sociaux. En effet, c'est au cours de cette réunion de travail que les militants ont adopté une entente type concernant le processus de révision conjointe de l'organisation du travail et qu'ont été mises de l'avant des revendications en matière de réorganisation du travail. Malgré tout, des positions défensives continuent de cohabiter avec des propositions plus audacieuses

au sein de la Fédération concernant le renouvellement des modes d'organisation de la production des services (Jetté, 1996).

La persistance de ces ambiguïtés ne peut être dissociée du fait qu'on a de la difficulté à prendre acte de la crise du fordisme et des conséquences qui en découlent. Ainsi, malgré un discours favorisant la réorganisation du travail, on semble attacher peu d'importance aux causes de la crise du travail et à ses répercussions sur l'application des conventions collectives, sur les relations de travail et sur les mécanismes de négociation.

Par ailleurs, la Fédération doit faire face au scepticisme grandissant de ses membres concernant sa capacité de négocier un contrat de travail et d'assurer la protection des emplois. Pour remédier à cette crise et parer aux nombreuses lois spéciales décrétées par le gouvernement (Loi 102, Loi 198), la FAS adoptera une plate-forme de revendication dont le principal élément sera le plancher d'emploi régional (Jetté, 1996). Or, même si une entente a finalement été conclue entre le syndicat et le gouvernement sur cette question, les nombreuses réformes apportées au réseau au cours des dernières années ont mis à rude épreuve la confiance du personnel envers, non seulement le gouvernement, mais aussi envers leur propre fédération. Il semble que les syndiqués « s'attendaient à peut-être plus de leur organisation syndicale » dans les circonstances (Roy, 1996 : 12).

Du côté de l'organisation des services, on en vient à la conclusion qu'il serait difficile de défendre le statu quo, mais on n'élabore pas vraiment de propositions de rechange. Ces propositions auraient pu émerger d'une meilleure appropriation par les militants et les membres de la fameuse politique syndicale de la santé et des services sociaux (PSSS). Mais encore une fois, le processus de négociation est venu drainer les forces vives de l'action syndicale et les militants responsables de faire connaître cette politique n'ont pu que constater, lors du congrès de 1994, le peu d'intérêt de l'exécutif et des membres pour cette question (Jetté, 1996).

Ainsi, malgré les transformations des positions de la FAS sur l'organisation du travail, cette évolution semble se faire davantage sous la pression de circonstances environnantes plutôt que par une volonté nette de l'exécutif de renouveler à la fois les pratiques de travail et les pratiques syndicales. On peut penser également que face aux prises de position de la CSN en matière d'organisation du travail et à certaines expérimentations locales dont l'initiative revient à ses propres syndicats, il était difficile pour la FAS de demeurer silencieuse sur cette question. Le retour à des revendications axées presque exclusivement sur la protection de l'emploi au congrès de 1994 tend ainsi à démontrer que les engagements de la FAS concernant la réorganisation du travail sont toujours soumis aux aléas de la conjoncture bien que l'on puisse conclure à un changement de position bien réel.

DE LA DIFFICULTÉ DE PASSER À L'OFFENSIVE...

Si au cours des années 1970 et 1980, le projet de révision des modes d'organisation du travail ne recueillait l'appui que d'un nombre restreint de responsables syndicaux à la FAS, ce sera différent au cours des années 1990 alors que les travailleurs du réseau vont faire preuve de plus d'ouverture étant donné la crise qui frappe le monde du travail et le système sociosanitaire. Cette ouverture se manifeste de diverses façons : initiatives locales de réorganisation du travail, participation plus soutenue des travailleurs aux conseils d'administration d'établissement, volonté d'être intégré à des équipes de travail autonomes ou semi-autonomes, etc. Or, ce processus ne pourra être achevé sans une responsabilisation accrue des travailleurs à l'égard de la production qui, elle-même, commande une transformation des mentalités. « Cette révolution culturelle syndicale n'est pas faite et ne peut se faire d'un coup, à travers un congrès qui le déciderait. Elle se fera progressivement dans la pratique. » (Aglietta, 1987 : 183) On comprend donc, ici, que le congrès de 1992, s'il marque une percée intéressante du point de vue de la transformation des positions de la FAS, ne peut se substituer aux forces évolutives de la réalité quotidienne du travail. Évidemment, ce processus peut être long, surtout s'il est appuyé mollement par les plus hautes instances syndicales.

Ainsi, l'échec de la FAS à mobiliser ses membres et à agir efficacement sur toute la question de l'organisation du travail, c'est aussi l'échec du syndicalisme d'affrontement en tant que stratégie unique pour influencer de manière significative sur les rapports de travail dans un contexte de profonde mutation sociale. C'est aussi l'échec de l'acteur syndical prêt à repenser le social, à s'insérer dans un projet de société autre que celui s'appuyant sur les modes de régulation étatique tels qu'on les a connus au Québec depuis les années 1960. Le mouvement syndical doit donc repenser l'État-providence à l'aune d'« une redéfinition d'ensemble des valeurs et des méthodes du progrès social » (Rosanvallon, 1995 : 221).

On peut penser que le renouvellement de la pensée et de la pratique syndicale souffre également d'un manque de relève du côté du membership du fait des mises à pied qui affectent les plus jeunes (Gagnon, 1994 : 88) ainsi que du moratoire plus ou moins en vigueur dans le réseau public concernant le recrutement de nouvelles ressources humaines. La génération des 18-35 ans aurait une approche plus pragmatique que ses aînés sur la question des relations de travail, « les jeunes ne (voyant) pas nécessairement l'antagonisme entre patrons et employés » (Lachance, 1996 : 14). Car, si à la FAS, on déplore le profil de formation des administrateurs actuels qui accorde peu d'intérêt aux notions de gestion participative et coopérative (Roy, 1996), on est en droit de s'interroger également sur l'impact d'un type de militantisme pratiqué par toute une génération de militants fortement influencés par les

idées gauchistes des années 1970 (Boucher et Jetté, 1994) et qui occupent encore, pour la plupart, des postes clés au sein des organisations syndicales. Le choc culturel qui résulte de la rencontre de ces deux projets politiques, diamétralement opposés, ne peut que favoriser la rigidité des rapports de travail dans le secteur public.

Enfin, il faut souligner l'incidence non négligeable de la composition même du membership de la Fédération sur la transformation de ses positions par rapport au procès de travail. Près de 50 % des postes détenus par les syndiqués de la Fédération se retrouvent en milieu hospitalier (MSSS, 1989 : 235). Or, les hôpitaux représentent un type d'établissement dans lequel il est particulièrement difficile d'entamer un processus de révision des modèles d'organisation du travail étant donné la multiplicité des allégeances syndicales, la divergence des intérêts syndicaux et corporatistes et la mainmise des autorités médicales sur tout le processus d'intervention auprès de la clientèle. Conjugué au fait que la grande majorité des membres de la FAS (81 %) sont répartis dans des catégories d'emploi non professionnels (MSSS, 1989 : 201), donc dans des champs d'activité où historiquement les travailleurs ont été peu impliqués dans les débats touchant la démocratisation des lieux de travail, il n'est peut-être pas si surprenant de constater la lenteur avec laquelle s'effectuent les transformations culturelles et syndicales nécessaires à l'amorce d'un processus de révision des modes de production dans le système sociosanitaire.

CONCLUSION

L'étude que nous avons réalisée démontre que la transformation des positions de la FAS concernant la crise du travail et les nouvelles formes d'organisation du travail ne s'est opérée que récemment. Ce changement de discours n'a cependant pas été porteur d'une mobilisation importante en faveur d'un renouvellement des pratiques syndicales. Ce hiatus entre le discours et l'action syndicale peut s'expliquer de plusieurs manières. Outre le fait qu'il peut apparaître des écarts entre les positions endossées par la Centrale et les stratégies des fédérations, compte tenu de la relative autonomie dont elles jouissent à l'intérieur des structures CSN, il faut retenir que le type d'analyse que fait la FAS de la crise du travail se répercute sur les différentes dimensions de l'action syndicale en figeant celle-ci dans les limites du paradigme fordiste. Or, si certaines revendications ont pu procurer des gains indéniables aux travailleurs syndiqués au cours des années 1970, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif providentialiste dans le secteur de la santé et des services sociaux, la poursuite de telles stratégies au cours des années 1980 et 1990 va se révéler contre-productive tant pour les travailleurs que pour les usagers.

Évidemment, ces réserves quant à la capacité et à la volonté d'implication véritable de la FAS sur le dossier de l'organisation du travail ne doivent pas nous faire oublier qu'au cours des années 1990, les positions officielles de la FAS ont tout de même évolué. Cette transformation était peut-être davantage le fruit de contraintes socio-économiques et politiques que le résultat d'un engagement ferme des principaux responsables syndicaux à revoir les formes institutionnelles qui président aux rapports de travail dans le secteur de la santé et des services sociaux. Néanmoins, l'étude des positions de la FAS de 1970 à 1994 nous a permis de constater que certains facteurs liés à la crise du travail (perte de légitimité de l'acteur syndical, émergence de nouvelles demandes sociales, régionalisation des services, redécouverte de l'économie sociale, etc.) ont eu une incidence sur l'action syndicale et ont conduit la Fédération des affaires sociales à endosser des positions plus favorable à un renouvellement des modes de production dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Bibliographie

- AGLIETTA, Michel (1987). « Les métamorphoses de la société salariale », *Interventions économiques*, n° 17, hiver, 169-184.
- BÉLANGER, Paul R. (1991). « La gestion des ressources humaines dans les établissements de santé et de services sociaux : une impasse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 1, 133-140.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992). « La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, hiver, 19-61.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1990). « Le système de santé et de services sociaux au Québec : Crise des relations de travail et du mode de consommation », *Sociologie du travail*, n° 2, 231-244.
- BOUCHER, Jacques (1994). *Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises (1970-1992)*, Thèse de doctorat, Montréal, UQAM, Département de sociologie, 373 pages.
- BOUCHER, Jacques (1992). « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle », dans DAIGLE, Gérard et Guy ROCHER (sous la direction de), *Le Québec en jeu*, Montréal, PUM, 107-136.
- BOUCHER, Jacques et Louis FAVREAU (1994). « L'évolution du discours de la CSN sur les stratégies syndicales (1970-1990) », dans BÉLANGER, Paul R., LÉVESQUE, Benoît et Michel GRANT (sous la direction de), *La modernisation des entreprises*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 259-278.
- BOUCHER, Jacques et Christian JETTÉ (1996a). « Développement du syndicalisme en travail social au Québec (1960-1980) », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 2, printemps, 105-121.

- BOUCHER, Jacques et Christian JETTÉ (1996b). « La syndicalisation des organisateurs communautaires des CLSC : un rendez-vous manqué entre exigences professionnelles et solidarités salariales et sociales », à paraître dans les *Actes du colloque du RQIIAC* tenu à Jonquière en juin 1996.
- BOUCHER, Jacques et Christian JETTÉ (1994). « Entrevue avec un salarié de CLSC », réalisée le 18 novembre 1994 et validée le 6 février 1995, Montréal, UQAM, Département de travail social, LAREPPS, 17 pages.
- CSN (1993). *L'organisation du travail dans le réseau de la santé et des services sociaux. Guide d'information et d'intervention à l'intention des syndicats de la Fédération des affaires sociales (CSN)*, Montréal, Service de recherche, avril, 78 pages.
- CSN (1992). *Une démarche syndicale pour prendre les devants dans l'organisation du travail*, Montréal, CSN, 21 pages.
- CSN (1991). *Prendre les devants dans l'organisation du travail*, Montréal, CSN, 78 pages.
- DIONNE, Bernard (1991). *Le syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal, 127 pages.
- FAS (1992). *Pour mieux connaître la FAS*, Comité d'éducation de la FAS, janvier, 8 pages.
- FAS (1974). « Rapport du président », Allocution prononcée par Renaud Flynn lors du 25^e congrès de la Fédération des affaires sociales tenu à Montréal du 19 au 25 mai, 19 pages.
- GAGNON, Mona-Josée (1994). *Le syndicalisme : état des lieux et enjeux*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 140 pages.
- GAGNON, Mona-Josée (1991). « La participation institutionnelle du syndicalisme québécois : variations sur les formes du rapport à l'État », dans GODBOUT, J. (sous la direction de), *Questions de culture*, n° 17, Institut québécois de la recherche sur la culture, 173-204.
- GRANT, Michel (1990). « Vers la segmentation du syndicalisme au Québec (de la radicalisation au ressac : 1964-1989) », dans BLOUIN, Rodrigue (sous la direction de), *Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec*, Cowansville, Yvon Blais, 309-341.
- FAVREAU, L. et P. GAGNON L'HEUREUX (1984). *Le projet de société de la CSN*, Montréal, CFP/Vie Ouvrière.
- JETTÉ, Christian (1996). *Analyse des transformations des positions de la Fédération des affaires sociales en rapport avec les nouvelles formes d'organisation du travail*, Mémoire de maîtrise (en préparation), Montréal, UQAM, Département de sociologie, 169 pages.
- JETTÉ, Christian (1994). *Entrevue avec un informateur de la CSN*, UQAM, Département de sociologie, 12 pages.
- LACHANCE, Éléine (1996). *Les jeunes et le syndicalisme : Recension des écrits*, CEQ/Service aux collectivités, avril, 24 pages.
- LOUMÈDE, Catherine (1994). *Entrevue avec Catherine Loumède*, réalisée à Montréal par Christian Jetté, UQAM, Département de sociologie, 22 pages.
- MSSS (1989). *Statistiques sur le personnel de la santé et des services sociaux, 1986-1987*, Québec, MSSS, Direction générale des relations de travail, 299 pages.

- PIOTTE, Jean-Marc (1977). *Le syndicalisme de combat*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 268 pages.
- POULIN SIMON, Lise et Diane-Gabrielle TREMBLAY (1984). *Le programme de travail partagé : une expérience utile mais... : une évaluation des expériences des travailleurs et travailleuses du Québec*, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, 80 pages.
- RODRIGUE, Norbert (1994). *Entrevue avec Norbert Rodrigue*, réalisée à Montréal par Christian Jetté et Jacques Boucher le 28 octobre, Montréal, UQAM, Département de travail social, LAREPPS, 30 pages.
- ROSANVALLON, Pierre (1995). *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Éditions du Seuil, 107-223.
- ROUILLARD, Jacques (1989). *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, les Éditions du Boréal, 535 pages.
- ROUILLARD, Jacques (1981). *Histoire de la CSN (1921-1981)*, Montréal, Boréal Express / CSN, 335 pages.
- ROY, Louis (1996). *Entrevue avec Louis Roy*, réalisée à Montréal par Christian Jetté le 13 août, UQAM, Département de sociologie, 14 pages.